



Service assainissement non collectif :
25 Rue du Bourg
64300 LANNEPLAA
Tél. : 05 59 65 83 58
syndicat-de-grechez@orange.fr

**Demande de réalisation du
Rapport/Diagnostic dans le cadre
d'une vente d'une habitation
équipée d'une installation
d'assainissement non collectif**

**En application de l'Art. L271-4 du Code de la
Construction et de l'Habitation**

Demandeur des informations : Propriétaire Notaire Agence immobilière

Renseignements concernant l'habitation

Adresse de l'habitation en vente :

Code postal, Commune :

Nom, Prénom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Téléphone fixe : Mobile :

Mail :

Contact pour l'intervention sur site :

Propriétaire Notaire Agence immobilière

NB : Fournir une lettre de mandat permettant l'intervention du Syndicat de Gréchez sur site dans le cas de l'absence du propriétaire.

Coordonnées du Notaire chargé de la vente :

Nom du Notaire :

Adresse :

Code postal, Commune :

Téléphone : Fax :

Mail :

Coordonnées de l'Agence Immobilière chargée de la vente :

Nom de l'Agence Immobilière:

Adresse :

Code postal, Commune :

Téléphone : Fax :

Mail :

Redevance du contrôle de l'installation d'assainissement non collectif

La somme de 140 euros TTC (délibération du 4 décembre 2017) payable à la remise du rapport à la Trésorerie Publique d'Orthez, sera réglée par :

le propriétaire

le notaire

Fait à

Le

Le Demandeur (lu et approuvé)

Le Président
Jacques Laulhé